

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Extra

EU2254

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 830/2015)

Date de préparation 16-nov.-2017

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Extra  
**Contient** Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agents de nettoyage, alcalins  
**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval Operations SP. z.o.o ul. Robotnicza 72 53-608 Wrocław Poland Tel: +48 71 782 70 00 Email MSDS.EU@delaval.com DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium  Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval snc Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002  Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21  Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence**

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:  
+352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie B (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1. (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2. (H411)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux. Catégorie 1. (H290)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



#### Mention d'avertissement

DANGER

#### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise  
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

#### Contient

Hypochlorite de sodium, Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium

### 2.3. Autres dangers

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9	2 - 5	Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1B (H314)	01-2119488154-34

				B Eye dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) B EUH031	
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	2 - 5	Skin Corr. 1A (H314) Met. corr. 1 (H290)	01-2119457892-27
Hydroxyde de potassium	215-181-3	1310-58-3	1 - 2	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	01-2119487136-33

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Ingestion</b>	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utilisation:, Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.
---	---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Autres informations** Voir Section 12 pour plus d'informations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

**Classe de stockage (Allemagne)** 8A Combustible corrosive substances

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Scénario d'exposition** Sans objet

**Autres recommandations** Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>		HTP: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>		HTP: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hypochlorite de sodium 7681-52-9		MAK: 0.5 ml/m <sup>3</sup> (ppm) - (1.5 mg/m <sup>3</sup> ) KZGW 0.5 ml/m <sup>3</sup> (ppm) - 1.5 mg/m <sup>3</sup>			

Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Suède</b>	<b>Bulgary</b>	<b>Estonie</b>	<b>Hongrie</b>	<b>Croatie</b>
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m <sup>3</sup> STV: 5mg/m <sup>3</sup>			ÁK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup> CK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup>	KGVI: 2 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Inhalable dust: LLV: 1 mg/m <sup>3</sup> CLV: 2 mg/m <sup>3</sup>			ÁK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup> CK-érték: 2 mg/m <sup>3</sup>	KGVI: 2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Lituanie</b>		<b>Lettonie</b>		<b>Belgique</b>
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	NRD: 2 mg/m <sup>3</sup> (U)		0.5 mg/m <sup>3</sup>		2 mg/m <sup>3</sup> (8hours) (M)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3					2 mg/m <sup>3</sup> (15 min) (M)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**  
**Protection de la peau**

lunettes de sécurité avec protections latérales.  
Vêtements à manches longues. Vêtements imperméables.  
Tablier de protection chimique. Bottes. Gants imperméables.  
Gants néoprène.

**Protection des mains**  
**Protection respiratoire**

Gants de protection  
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Transparent, Jaune clair  
**Odeur** Légèrement chlorée  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

#### Propriété

**pH** 12 (1 %)  
**Point/intervalle de fusion** Aucune donnée disponible  
**Point/intervalle d'ébullition** Aucune donnée disponible  
**Point d'éclair** > 60 °C  
**Pression de vapeur** Aucune donnée disponible  
**Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau  
**Solubilité dans d'autres solvants** Aucune donnée disponible  
**Coefficient de partage : n-octanol/eau** Aucune donnée disponible  
**Température d'auto-inflammabilité** Aucune donnée disponible  
**Température de décomposition** Aucune donnée disponible  
**Viscosité** Aucune donnée disponible

#### Valeurs

**Propriétés explosives** Sans objet  
**Propriétés comburantes** Sans objet

### 9.2. Autres informations

**Liquid Density** 1,069 - 1,189 g/ml

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

#### Stabilité

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Polymérisation dangereuse

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très incommodes et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Inhalation

Aucune information disponible.

##### Contact oculaire

Corrosif.

##### Contact avec la peau

Corrosif.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hypochlorite de sodium	= 8.91 g/kg ( Rat )	10000 mg/kg ( Rabbit )	
Hydroxyde de sodium	2000 mg/Kg	1350 mg/kg	
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg ( Rat )		

#### Irritation

Aucune information disponible.

#### Corrosivité

Corrosif. (OECD 404).

#### Sensibilisation

Aucune information disponible.

#### Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

#### Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

#### Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

#### Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

#### STOT - exposition unique

Aucune information disponible

#### STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

#### Danger par aspiration

Aucune information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hypochlorite de sodium	0.095: 24 h	LC50 (96 h) 0.06		0.033 - 0.044: 48 h

	Skeletonema costatum mg/L EC50	mg/l		Daphnia magna mg/L EC50 Static 2.1: 96 h Daphnia magna mg/L EC50
Hydroxyde de sodium		LC50 (96 h) 72 mg/L		
Hydroxyde de potassium		80: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50 static		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium	0.65 0.83

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application  
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	1903
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a ( Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium )
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	1903
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a ( Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium )
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement

<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code de classification</b>	C
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible
<b>IATA/ICAO</b>	
<b>14.1 N° ONU</b>	1903
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	1903 - Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a ( Hydroxyde de sodium, Hypochlorite de sodium )
<b>14.3 Classe de danger</b>	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Danger pour l'environnement
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

#### **EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 830/2015 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Dir. 2000/39/CE

Reg. 528/2012 (biocidal products)

#### *Inventaires internationaux*

**All of the components in the product are on the following inventory lists:** Aucune information disponible, États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

#### *Légende*

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

#### **Principales références de la littérature et sources de données**

www.ChemADVISOR.com/

**Date de préparation** 16-nov.-2017

**Remarque sur la révision:**



**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité